

BioAct WG

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 18.05.2022

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial BioAct WG

Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations

déconseillées

Utilisation Nématicide, insecticide
Utilisations déconseillées Toute autre utilisation

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant PROPHYTA Biologischer Pflanzenschutz GmbH

Adresse Inselstrasse 12

D-23999 Malchow/Poel

Téléphone +49/38425/230 E-Mail info@prophyta.com

Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG

Adresse Stahlermatten 6

6146 Grossdietwil, Schweiz

Téléphone +41 (0)62 917 5005 E-mail sales@biocontrol.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Pas de classification selon l'ordonnance (EG) Nr. 1272/2008

[CLP]

2.2 Éléments d'étiquetage

Phrases H EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les

risques pour la santé humaine et l'environnement.

Divers Ne pas respirer les aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Éviter le contact avec la peau. Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas de substances vPvB (very persistent, very bioaccumulative) ou PBT (persistent,

bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du

règlement (CE) 1907/2006.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation.

3.2 Préparations

Spores de Paecilomyces lilacinus 1x1013 spores actives par kg

de produit (teneur = 6%).

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales Aucune mesure particulière requise. Conserver dans l'emballage

d'origine.



BioAct WG

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 18.05.2022

Après inhalation Déplacer la personne de la zone à risque. Amener à l'air frais et

consulter un médecin pour plus de sécurité.

Après contact avec la peau Laver soigneusement et abondamment à l'eau, retirer

immédiatement les vêtements souillés et mouillés, consulter un

médecin en cas d'irritation cutanée (rougeur, etc.).

Après contact avec les yeux Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant

au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion Se rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de symptômes connus ou attendus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Traitement symptomatique.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

1

Eau pulvérisée, mousse, CO2, poudre d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Des gaz dangereux peuvent se dégager lors d'un incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'échapper dans les canalisations ou les cours d'eau.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact direct avec le produit.

Ne pas boire, manger ou fumer pendant l'utilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion du produit dans les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit répandu le plus rapidement possible avec un matériau absorbable (sable, terre siliceuse, liant acide, liant universel, sciure). Recueillir le produit absorbé dans des récipients pouvant être fermés et les étiqueter soigneusement. Nettoyer soigneusement la surface et les objets contaminés conformément aux directives environnementales en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubriques 8 et 13.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures particulières. Eviter la formation de poussière et veiller à une bonne aération. Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire, manger ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les

vêtements contaminés et les laver. Eviter le déversement du produit dans les eaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit uniquement dans son emballage d'origine, hors de portée des enfants.



BioAct WG

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 18.05.2022

Les emballages fermés peuvent être stockés au moins trois mois à une température inférieure à 5°C.

Stocker à l'écart des aliments, des boissons et du fourrage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à l'étiquette.

Rubrique 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle
------------	---

Paramètres de contrôle

Aucun connu.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux et du Lunettes de protection (EN166) recommandées

visage

Protection de la peau Porter des gants et des vêtements de protection

Protection respiratoire Masque avec filtre (P3)

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Solide, granulat Couleur Légèrement violet Odeur Caractéristique Seuil olfactif Non déterminé

Valeur du pH 6-7 (100g/l eau à 20°C)

Point de fusion

Non déterminé Point de fusion/congélation Point initial d'ébullition et Non applicable intervalle d'ébullition

Point d'inflammation Non déterminé Taux d'évaporation Non déterminé Limite Non applicable

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur Non applicable Densité de vapeur Non applicable Densité Non déterminé Solubilité Non déterminé Coefficient de partage: n-Non déterminé

octanol/eau

température d'auto-

inflammabilité

270°C

Température de décomposition

Non déterminé

Densité apparente 500-550 (kg/m³ à 20°C) Non déterminé Viscosité

Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes Non

9.2 Autres informations

Aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique



BioAct WG

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 18.05.2022

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Eviter une longue exposition à des températures supérieures à 4°C. Protéger de la lumière du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Conserver dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation appropriée.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë LD50 intrapéritonéale (rat) > 2000 mg/kg (OECD 401)

> LD50 orale aiguë (rat): > 2000 mg/kg (OECD 401) LD50 dermique (rat): > 2000 mg/kg (OECD 402)

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires

Lapin: pas d'effet d'irritation (OECD 405)

graves/irritation oculaire Sensibilisation

Lapin: pas d'effet d'irritation (OECD 404/ OPPTS 870.2500) Cochon d'Inde; aucune propriété allergène (OECD 406)

respiratoire/cutanée

Mutagénicité sur les cellules

Pas obligatoire pour les microorganismes.

germinales Cancérogénicité

Pas obligatoire pour les microorganismes.

Toxicité pour la reproduction

Pas obligatoire pour les microorganismes. Aucune donnée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

Aucune donnée

exposition unique Toxicité spécifique pour

certains organes cibles -

exposition répétée

Danger par aspiration Aucune donnée

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicite aiguë (courte

durée) Poissons

> 100 mg/L, 96h (OECD 203) > 100 mg/L, 48h (OECD 202)

Algues/plantes aquatiques

Crustacés (Daphnia)

> 100 mg/L, 72h (OECD 201)

Autres organismes Aucune donnée

Toxicité chronique (longue durée)

Poissons Aucune donnée Crustacés Aucune donnée Algues/plantes aquatiques Aucune donnée Autres organismes Aucune donnée

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée Dégradibilité abiotique

Dégradibilité physique et

Combustion thermique à 600 ° C sans laisser de résidus et de

photochimique Biodégradation

produits dangereux. Lentement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation



BioAct WG

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 18.05.2022

Pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou

Immobile dans le sol. prévisible entre les différents

compariments de l'environnement

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB ou PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu

12.7 Autres informations

Aucune

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/

Emballage

Respecter les prescriptions locales. Les conteneurs qui ne sont pas complètement vides ne doivent pas être éliminés avec les

déchets ménagers.

Code/marquage des

déchets conforme à OMoD

Information important pour le traitement des déchets

Information important pour

le traitement d'eau sale Autre recommandation pour

le traitement des déchets

Aucun

Aucun

Aucun

Aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire Pas limité Transport maritime Pas limité Transport aérien Pas limité

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de 15.1

sécurité, de santé et d'environnement

Classification WHO U (improbable qu'un danger existe en cas d'utilisation normale).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumi à l'étiquetage suivant les directives de la CE/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Rubrique 16 Autres informations

Ces données ne concernent que le produit mentionné ci-dessus et ne peuvent pas s'appliquer si le produit est utilisé avec d'autres produits. Toutes les informations sont complètes selon l'état actuel de nos connaissances, mais il n'y a aucune garantie. La responsabilité incombe à l'utilisateur final d'utiliser le produit correctement.

i Révisions

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date 02.11.2022